

Joint Statement on the IRT Report From ALAC and NCUC

The following text was read to the Record at the Public Session at the Sydney ICANN Meeting 35 Thursday 25th June 2009. Please also see transcript of this session for more details.

The At-Large Community, the At-Large Advisory Committee and the Non-Commercial Users Constituency of ICANN are on record as strongly supporting the creation of new gTLDs. With respect to the Final IRT Report, those members of the At-Large Advisory Committee and representatives of certain At-Large Structures present in Sydney join the NCUC in making the following statement:

The process to move forward with changes to the Draft Applicant's Guidebook requires the legitimacy of full community participation and full transparency. In the case of the IRT Report, we had neither transparency nor openness.

The IRT Report and its recommendations harm the interests of domain name registrants and Internet end users, and consequently we must raise our serious concerns to the bulk of its recommendations.

To be more specific:

1. The Globally Protected Marks List – the GPML database- is a matter well beyond ICANN's scope and its core competence. It presumes to be able to resolve an issue that continues to divide full-time trademark experts.
2. The attempt to create the GPML has already revealed numerous substantial challenges; its development has the strong potential to delay, rather than to speed, the implementation of new gTLDs.
3. The GPML takes no consideration of the actual limits of rights and protections allowed to trademarks. In the real world, trademark owners apply for a trademark in a specific class of goods and services, and their use is bound to that class or classes and subject to territorial and other well known recognized limitations. In particular, trademark law does not regulate non-commercial speech. By protecting a string of letters in all new gTLDs, the GPML would extend trademarks into new gTLDs far beyond the bounds of their class of goods and services, far beyond existing national laws and

Déclaration commune de l'ALAC et du NCUC sur le rapport de l'IRT

Le texte suivant a été lu pendant la session publique lors de la 35e réunion de ICANN à Sydney le jeudi 25 juin 2009. Merci de voir le verbatim de cette session pour plus de détails.

La communauté At-Large, le At-Large Advisory Committee et le Non-Commercial Users Constituency de l'ICANN sont connus pour être très favorables à la création de nouveaux gTLD. En ce qui concerne le rapport final de l'IRT Report, les membres de l'At-Large Advisory Committee et les représentants de certaines structures At-Large présentes à Sydney se joignent au NCUC pour faire la déclaration suivante:

Le processus pour la modification du Draft Applicant's Guidebook requiert la légitimité offerte par la participation et une totale et une totale transparence. Dans le cas du rapport de l'IRT nous n'avons eu ni transparence ni ouverture.

Le rapport de l'IRT et ses recommandations porte préjudice aux intérêts des individus enregistrant des noms de domaine à titre personnel et des utilisateurs d'Internet. Nous devons donc exprimer nos sérieuses craintes sur la majorité des recommandations.

Plus spécifiquement:

1. La Globally Protected Marks List – la base de données GPML – est un domaine qui va au delà de l'objet de l'ICANN et de ses compétences principales. Elle présume d'être en mesure de résoudre des questions qui continuent de diviser des experts en marques à temps plein.
2. Les tentatives de création de la GPML ont déjà révélé un nombre substantiel de difficultés; son développement a le potentiel de ralentir, plutôt que d'accélérer l'implémentation des nouveaux gTLDs.
3. La GPML ne tient aucun compte des limites réelles des droits et protections accordées aux marques déposées. Dans le monde réel, les titulaires de marques effectuent le dépôt dans certaines catégories de biens et de services, et leur utilisation est soumise à des limites reconnues. En particulier, le droit des marques ne s'applique pas aux discours non-commerciaux. En protégeant des chaînes de caractères dans tous les nouveaux gTLDs, la GPML étend le droits de marques dans les nouveaux gTLDs bien au-

international treaties.

4. We have serious issues with the Uniform Rapid Suspension Service (URS) as proposed. For instance, the URS mechanism subverts conventional UDRP practice as it gives entirely insufficient time for notice to the registrant of the pending dispute. Thus, the registrant is unfairly limited in his/her right of response and the process is missing the fundamental principle of due process.
5. We are opposed to the IRT proposal's policy recommendation to move to a Thick Whois without doing a privacy analysis, nor taking into account national laws nor International Privacy Standards, such as 1980 OECD Guidelines, the Privacy Convention 108 and the EU Data Protection Directive.

Overall, we wish the result were different. We wish the IRT had delivered a balanced proposal for the protection of trademarks and privacy. But the product delivered is far outside the scope and core competence of ICANN, and outside the bounds of trademark and privacy law.

delà des limites de leur classe de biens ou de services, bien au-delà des lois nationales et traités internationaux.

4. Nous avons de sérieuses réserves sur l' Uniform Rapid Suspension Service (URS) tel que proposé. Par exemple, le mécanisme proposé par l'URS va à l'encontre de la pratique conventionnelle de l'UDRP practice dans la mesure où il donne un temps de réponse insuffisant pour la notification au titulaire du nom de domaine en cas de conflit. Donc, le titulaire est injustement limité dans son droit de défense et le processus est manquant le principe fondamental d'équité
5. We sont opposés à la proposition de l'IRT de passer à un modèle de thick Whois, sans faire une analyse des conséquences sur le respect de la vie privée, ni en tenant compte des lois, ni des normes de protection internationale, telles que les lignes directrices de l'OCDE 1980, la Convention 108 sur la vie privée et de la directive européenne sur la protection des données.

Globalement, nous aurions souhaité que le résultat eut été différent. Nous aurions souhaité que l'IRT remette une proposition équilibrée tant pour la protection des marques et que de la vie privée. Mais le produit livré va au delà de l'objet de l'ICANN et de ses compétences principales, et est en dehors des limites du droit de la vie privée et du droit des marques.